



médical

ressources humaines

technologique

## PROGRAMME CHANCE

Conversion des agents  
handicapés ou accidentés  
à de nouvelles conditions d'emploi



GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

# Qu'est-ce que le programme CHANCE ?

## QUEL EST LE CONTEXTE ?

- Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé, des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.
- Il est souvent difficile, pour la collectivité, comme pour les agents, de bâtir et mettre en œuvre la meilleure solution possible à une telle situation.
- Dans certains cas, les agents sont réintégrés dans leur service moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution.



Le programme CHANCE

## A QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME ?

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de ré intégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

## QUEL EST L'OBJECTIF ?

### Aider à mettre en œuvre une solution durable

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet qui pourra être communiqué, et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ?

La mise en œuvre du programme CHANCE est conditionnée à :

- une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré.
- la demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent.
- l'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.
- l'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.
- l'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.

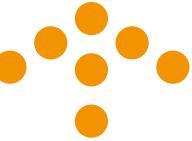
Plus de 50% des cas trouvent une solution en moins d'1 an

La confidentialité est une règle absolue du programme

Reprise ou maintien dans l'emploi dans 88% des cas



# Les clés de réussite du programme CHANCE



## UN ENGAGEMENT DE TOUS LES INTERVENANTS

La **motivation conjointe** de l'agent et de la collectivité est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la **complémentarité** et la **synergie** entre différents acteurs de la collectivité (ressources humaines, médecine préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement).

Nous vous apportons :

- **une expertise** en termes de maintien dans l'emploi, de gestion du handicap et de soutien psychologique,
- **un suivi** sur la durée nécessaire, en concertation avec les responsables de votre collectivité et en complément de vos compétences internes,
- **des spécialistes aux compétences multiples** : expertise médicale, ergonomie, psychologie du travail, psychologie clinique, psychosociologie des organisations, hygiène et sécurité et droit du travail.



## UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

## LE DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- **La réintégration professionnelle de l'agent est envisagée par étapes.** Pour chacune d'elles, un rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. **Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.**
- Le programme CHANCE permet d'organiser **des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité et le (la) consultant(e)** : jusqu'à 3 déplacements dans la collectivité peuvent être mis en œuvre, ainsi qu'un accompagnement à distance tout au long du projet, qui ne doit pas dépasser une durée de 12 mois.
- **Le programme CHANCE débute toujours par une première réunion avec les objectifs suivants :**
  - **recueillir les attentes** de chacun,
  - **dresser l'état des lieux de la situation professionnelle de l'agent et de ses perspectives d'évolution** au sein de la collectivité,
  - **définir l'objectif visé et le type d'accompagnement** à mettre en œuvre,
  - **établir un plan d'actions** et un calendrier détaillé des actions à mener.



**Anticiper aujourd’hui  
pour protéger demain.**



Relyens SPS : S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d’assurance - 335 171 096 RCS Bourges

Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d’être modifiées à tout moment et sans préavis. L’éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l’information fournie.

Copyright Relyens 2023 - Crédits photos : droits réservés

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu’Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c’est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d’un service d’intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

**VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS  
D’INFORMATIONS ?**

**Unité de soutien psychologique et  
maintien dans l’emploi**  
Tél: 02 48 48 20 77  
Mail: [sme@relyens.eu](mailto:sme@relyens.eu)

**relyens.eu**



 **relyens**  
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES